



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

62 N° 7 1935

Pour l'histoire de la prière. Anima Christi

P. SCHEPENS

p. 699 - 710

<https://www.nrt.be/fr/articles/pour-l-histoire-de-la-priere-anima-christi-3529>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# POUR L'HISTOIRE DE LA PRIÈRE

## ANIMA CHRISTI (I)

Les prières prescrites par les rubriques pour l'action de grâces du prêtre après la Sainte Messe sont suivies d'autres prières intitulées : *Orationes dicendae pro opportunitate sacerdotis*, et parmi celles-ci figure dans certaines éditions la prière *Anima Christi* sous ce titre : *Aspirationes S. Ignatii ad SS. Redemptorem*. Cette appellation se trouve déjà dans le bréviaire in-4<sup>o</sup> de Pustet imprimé en 1862, et elle figure aussi dans l'édition typique de Pie X imprimée à Rome, en France, en Allemagne et en Belgique. Si cet énoncé ne signifie pas nécessairement que saint Ignace est l'auteur de la célèbre formule, il expose au moins au danger d'errer ceux qui ignorent que l'*Anima*

(1) BIBLIOGRAPHIE. MGR A. BATTANDIER. *Notice sur un manuscrit inédit de la bibliothèque du cardinal d'York*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XXXII (1881), p. 21-23 (L'A. C. était connue en France avant l'arrivée des jésuites).

V. BAESTEN, S. I. *Une inscription latine à Séville, et la prière Anima Christi dans les livres d'heures du moyen âge*, dans *Précis historiques*, 2<sup>e</sup> série, t. XII (1883), p. 630-647. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'A. C. est connue dans divers pays, des variantes sont signalées, mais aucun manuscrit ou imprimé antérieur à saint Ignace contenant la version du saint. C'est une grande lacune dans ce travail solide et érudit. Elle fut comblée par le Père G. M. DREVES, S. I., qui découvrit le texte de saint Ignace dans l'*Hortulus animae* de 1511, signala un manuscrit de 1370 au British Museum, et publia aussi une traduction italienne du XV<sup>e</sup> siècle. Il incline à croire que l'A. C. est du pape Jean XXII. Voir l'art. *Wer hat das A. C. verfasst?*, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, t. LIV (1898), p. 493-504.

D<sup>r</sup> KEHREIN, dans *Der Katholik*, t. II, 1898, p. 118-120, signala deux traductions allemandes de l'A. C. du XIV<sup>e</sup> siècle, l'une à Trèves, l'autre au monastère d'Engelberg (Suisse). Il reproduit aussi dans leur contexte deux citations du premier verset de l'A. C. faites en 1344 par Marguerite Ebner du couvent de Medingen, près de Dillingen.

J. K. ZENNER, S. I. signala deux recensions allemandes assez libres trouvées dans un livre de prières de l'an 1517, dans *Zeitschr. f. Kath. theol.*, 1899, p. 559-560.

H. WATRIGANT, S. I. reproduisit toutes ces études, sauf la première (les travaux allemands en traduction française), dans une brochure intitulée : *Quel est l'auteur de la prière Anima Christi?* C'est le n<sup>o</sup> 43 de la *Collection de la Bibliothèque des Exercices de saint Ignace*.

*The Tablet*, March 27, 1915, attribua l'A. C. à un Frère mineur indéterminé! Je ne connais cet article que par le travail du Père

*Christi* était connue en divers pays bien avant la naissance du fondateur de la Compagnie de Jésus. L'A. C. peut s'appeler prière de saint Ignace en ce sens qu'il l'affectionnait et a contribué à sa diffusion en la faisant réciter par le retraitsant dans ses *Exercices spirituels*. J'ai cru faire œuvre utile en résumant ici les recherches entreprises depuis environ un demi-siècle pour établir l'antériorité de l'A. C., dont l'auteur demeure provisoirement inconnu. Il y aura, je pense, de l'intérêt pour tous à trouver réunis dans un article les résultats acquis, qui sont dispersés dans plusieurs périodiques, lesquels ne sont pas également accessibles à tous les prêtres. On me permettra d'y joindre mes critiques et le résultat de mes propres recherches.

#### I. — ATTRIBUTION A SAINT IGNACE.

Un fait important, qui ne semble pas avoir été signalé avant l'année 1919, c'est que saint Ignace n'a pas reproduit le texte de l'A. C. dans ses *Exercices spirituels*, où il en prescrit plusieurs fois la récitation (1). Cela prouve assurément que la prière était connue avant lui. Ce texte n'est pas non plus reproduit dans les copies manuscrites et les éditions imprimées les plus anciennes. Une édition parue à Vilna en 1583, soit 27 ans après la mort de saint Ignace, semble avoir été la première à reproduire le texte de l'A. C. Ce dernier

HERBERT THURSTON, S. I. *Notes on familiar prayers*, VII, dans *The Month*, May 1915, p. 493. Résumé critique des travaux antérieurs; signale le texte de saint Ignace dans l'*Hortulus animae* de 1500.

Z. GARCIA VILLADA, S. I. *Nota sobre el origen y el autor de l'A. C.*, dans *Estudios ecclesiasticos*, t. I, 15 oct. 1922, p. 376. On se contente de montrer que l'A. C. était connue en Espagne avant saint Ignace.

L. GOUGAUD, O. S. B. *Un très ancien texte français de l'A. C.*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1923, févr., p. 162-164. Le texte publié est tiré d'un livre d'heures exécuté dans le midi de la France entre 1350 et 1380, et contenu dans les *Horae B. M. V.* à la bibliothèque de l'évêché de Southwark à Londres. — Dom DENYS, abbé de Pershore (bénédictins anglo-catholiques). *Note on the prayer A. C.*, dans *Laudate*, March 1923, p. 9-21. Revue critique des conclusions acquises et recherches personnelles; insiste sur l'insuffisance des recherches faites en Espagne. — M. FROST a publié l'A. C. d'après le manuscrit Harl. 2253 du British Museum. Ce manuscrit a été écrit de 1314 à 1320 au plus tard. Texte et notes, dans *Theology*, May 1923, p. 285. — La bibliographie parue dans la *Revue pratique d'apologétique*, t. XVI, p. 238, omet Mgr Battandier et s'arrête au P. Watrigant.

(1) *Monumenta Historica S. I. Monumenta Ignatiana*. Series 2<sup>a</sup>, *Exercitia spiritualia sancti Ignatii et eorum directoria*. Madrid, Rivadeneyra, 1919, p. 222.

fait doit avoir été inconnu du jésuite italien, le P. Fabien Quarantini, lorsqu'il proposa vers 1592 d'imprimer le texte de l'*A. C.* dans les *Exercices* ou le *Directoire*, ce qui fut observé dans la suite. Dans les éditions récentes la prière figure en tête des *Exercices* sans aucun titre. Le Père G. Nakatenus, s. I., qui publia en 1660 à Cologne la première édition de son *Caeleste Palmetum*, reproduisit le texte de l'*A. C.* sous ce titre : *Brevis et pia oratio S. P. Ignatio, fundatori S. J., olim familiaris* (1). C'était reconnaître implicitement que saint Ignace n'en était pas l'auteur. Une année auparavant le P. Daniel Bartoli avait posé la question dans sa célèbre vie de saint Ignace écrite en italien. Il écarta résolument la paternité de saint Ignace en se fondant sur un ouvrage imprimé à Lyon en 1499 et donnant le texte de l'*A. C.* alors que saint Ignace n'avait encore que quatre ans (2). En 1731 le bollandiste Pinius, qui collabora à la vie de saint Ignace parue dans les *Acta Sanctorum*, posa nettement la question : *Saint Ignace a-t-il composé l'A. C.?* Il y fit une réponse négative en citant la traduction latine de la vie de saint Ignace par le P. Bartoli. Mais l'original italien est tout aussi formel (3).

Dans les temps plus rapprochés de nous, Mgr A. Battandier semble avoir été le premier à traiter la question avec plus d'ampleur dans un article paru en 1881. Sa démonstration se basait surtout sur le livre d'heures de Catherine de Médicis, daté de 1561, dont l'auteur fait réciter l'*A. C.* à l'élévation de la Messe. Sur ce fait il fondait l'argument que voici : Les Pères de la Compagnie ne sont arrivés en France qu'en 1559. En cette année le P. Edmond Auger fut appelé avec deux de ses confrères, mais Pamiers leur fut assigné comme séjour. Il est vrai qu'en 1561 le P. Laynez fut au colloque de Poissy, accompagnant le cardinal d'Este, légat du pape; mais ce

(1) Il en fut encore ainsi dans l'édition de 1699. Dans la suite on se contenta du titre amphibologique : *Oratio sancti Ignatii*.

(2) Des historiens ont fixé à l'année 1491 la date de la naissance de saint Ignace. Le saint lui-même se disait né en 1495.

(3) *Acta SS.*, Iulii, t. VII (Paris et Rome, 1868), p. 542, n. 643. — Voici le texte original de Bartoli : « Un'altra (preghiera) ... che comincia *Anima Christi sanctifica me* ... alcuni men curiosi in cercarne l'autore, l'han publicata ne' loro libri, come scrittura del santo. Ma di cui ch'ella sia, sua indubitatamente non è : e ne do testimonio me stesso, che l'ho letto in un libro stampato in Lionè il 1499.... », L. IV, n° 26. L'original italien parut avec l'approbation du T. R. P. Goswin Nickel, Général de la Compagnie, en 1659.

colloque n'eut lieu que le second semestre de l'année, et encore le cardinal arriva-t-il pour la conclusion. Tout cela, conclut-il, rend improbable l'introduction en France par les jésuites de l'*A. C.* avant l'année 1561 (1). Mgr Battandier ajoutait : Tous les savants jésuites que j'ai pu interroger ont déclaré que la tradition de la Compagnie regarde saint Ignace non comme l'auteur, mais comme le vulgarisateur de l'*A. C.*

Voici une preuve plus tangible. En 1499 — saint Ignace avait alors quatre ans — on imprimait à Paris pour le compte du libraire Simon Vostre un *livre d'Heures à l'usage de Rome*, contenant au f<sup>o</sup> 54 l'*A. C.* dans un texte à peu près identique à celui de Catherine de Médicis. On y trouve l'invocation : *Sudor vultus Christi...* et la finale amplifiée : *ut cum angelis et sanctis...*

Après ce qui vient d'être dit, il est inutile d'accumuler d'autres textes anciens de l'*A. C.* pour prouver que saint Ignace n'en saurait être l'auteur. Mais on peut chercher à tracer l'histoire du texte d'une prière, qui a compté déjà anciennement au nombre des prières les plus répandues en divers pays. Dans la suite notre attention se portera surtout sur les variantes importantes avec lesquelles l'*A. C.* se rencontre dans divers livres liturgiques. Les textes anciens, qui seront cités ensuite, constitueront autant d'obstacles nouveaux à l'attribution de l'*A. C.* à saint Ignace de Loyola.

## II. — HISTOIRE DU TEXTE ET DES VARIANTES.

Deux ans après la publication du travail de Mgr Battandier, l'histoire de la célèbre formule de prière fit un grand pas.

Le P. Vincent Baesten, s. I., directeur de la revue mensuelle, qui paraissait autrefois à Bruxelles sous le titre de *Précis historiques*, y publia en 1883 le résultat de recherches étendues sous ce titre :

(1) N'aurait-on pas pu objecter que les jésuites avaient pu introduire l'*A. C.* en France par correspondance, avant d'y résider eux-mêmes ? A cette difficulté il y a une réponse péremptoire. Si les jésuites avaient introduit l'*A. C.* en France, ils n'auraient assurément pas fait choix d'un texte différent de celui qui est traditionnel dans la Compagnie. Or, la formule contenue dans le livre d'heures de Catherine de Médicis ajoute cette invocation : *Sudor vultus Christi virtuosissimi, sana me*, qui est étrangère à la tradition de la Compagnie; de plus la dernière ligne se présente sous cette forme amplifiée : *ut cum angelis et sanctis laudem te Dominum, Salvatorem meum in saecula saeculorum. Amen*, alors que le texte de la Compagnie porte simplement : *ut cum sanctis tuis laudem te in saecula saeculorum. Amen*.

*Une inscription latine à Séville et la prière A. C. dans les livres d'heures du moyen âge.*

A l'Alcazar de Séville une inscription latine, placée au-dessus de la porte d'entrée du magnifique salon de Charles-Quint, contient la majeure partie de l'A. C. D'après une autre inscription la restauration de l'Alcazar fut terminée en 1364. Le texte de l'A. C. demeura longtemps caché sous une couche épaisse de badigeon; celui-ci fut soigneusement enlevé et l'inscription restaurée dans la mesure du possible vers 1880. Je donne ci-dessous le texte d'après le bel ouvrage : *Sevilla monumental y artistica*, de José Gestoso y Perez (1). Ce texte diffère de celui que le P. V. Baesten publia six ans auparavant. Je mets en regard le texte traditionnel de la Compagnie, qui fut indulgencié en 1854 à la demande de nombreux prêtres séculiers et réguliers (2).

+ ANIMA : CRISTE : SANCTIFICAME :	Anima Christi, sanctifica me.
CORPUS : CRISTE : SALUAME :	Corpus Christi, salva me.
QUA TU : EST : CRISTUS : LIBRAME :	Sanguis Christi, inebria me.
ACALAT..S : CRISTE : LAUAME :	Aqua lateris Christi, lava me.
PASOS : CRISTE : CONFORTAME :	Passio Christi, conforta me.
OBENES : IHESUS : AUDE ME :	O bone Jesu, exaudi me.
manque	Intra tua vulnera absconde me.
INIPRIMITAS : SEPARARE : TE :	Ne permittas me separari a te.
APOSTOL : MADINO DEFENDEME :	Ab hoste maligno defende me.
manquent	In hora mortis meae voca me.
	Et iube me venire ad Te,
	Ut cum sanctis tuis laudem Te
	In saecula saeculorum. Amen.

(1) Sevilla, 1889, t. I, p. 339.

(2) Dans ce décret le texte fut reproduit sans aucun nom d'auteur. En même temps furent abolies toutes les indulgences vraies ou fausses autrefois attribuées à l'A. C. Le pape Paul III avait accordé à saint Ignace (sans doute pour lui et son Ordre) une indulgence de mille ans et mille quarantaines pour la récitation du Pater, de l'Ave, du Credo, du Salve Regina, de l'*Anima Christi*, etc., à condition de porter sur soi un grain bénit. L'indulgence était doublée, si on l'appliquait aux âmes du purgatoire. Cfr OTTO BRAUNSBERGER, S. I. *Epistulae et Acta B. Petri Canisii, S. I.*, vol. IV, p. 30. Cette indulgence est appelée une concession faite à saint Ignace « nella benedizione dei grani communi ». Rappelons que le 26 mai 1898 la Congrégation des Indulgences révoqua toutes les indulgences de mille ans ou davantage, déjà abrogées en 1669. Dans le décret de 1854 le nom de saint Ignace ne paraît point.

A Séville le texte de l'inscription ne forme pas une colonne comme ci-dessus.

*Libra me* ne sera pas, comme je le crus d'abord, une restitution maladroite au lieu de *inebria me*, mais une mauvaise graphie. Dans un manuscrit daté de 1399 et appartenant alors à l'abbaye de Saint-Victor *juxta Parisios*, j'ai trouvé la leçon *libera me* au lieu de *inebria me* (Bibl. Mazarine, ms. 646, f<sup>o</sup> 122<sup>r</sup>).

L'inscription de Séville reproduit-elle le noyau primitif de l'*A. C.* ou est-elle incomplète des quatre dernières lignes? La dernière supposition est la plus probable. L'inscription date de 1364. Or, avant cette date les lignes omises à la fin figurent dans le ms. 494 de Trèves, qui est du début du xiv<sup>e</sup> siècle, et dans le ms. Harley n<sup>o</sup> 2253 du British Museum, qui date des années 1314-1320.

L'omission de l'invocation : *Intra tua vulnera absconde me* ne doit pas surprendre; elle est régulière dans les textes du xiv<sup>e</sup> (1) et même

(1) Pour le xiv<sup>e</sup> siècle on peut citer :

1<sup>o</sup> Un livre d'heures (*Horae B. M. V.*) de la bibliothèque de l'évêché de Southwark à Londres. Ce manuscrit a été exécuté dans le midi de la France entre 1350 et 1380, probablement à Avignon. Il contient la plus ancienne traduction française de l'*A. C.* actuellement connue.

2<sup>o</sup> Un manuscrit de la bibliothèque de Bruges, le n<sup>o</sup> 321, intitulé *Preces piaae*, et que le catalogue de Laude rapporte au xiv<sup>e</sup> siècle. J'y trouvai l'*A. C.* au f<sup>o</sup> 87<sup>r</sup> sans titre et sans mention d'indulgence ou d'auteur.

Ces deux manuscrits ne dépendent pas du même original latin, la traduction française semblant supposer ce texte : « Anima Christi *salva me*. Corpus Christi *sanctifica me* », alors que le manuscrit de Bruges reproduit l'ordre qui s'observe ailleurs.

3<sup>o</sup> Le manuscrit de saint Victor de Paris, daté de 1399 (Bibl. Mazarine, n<sup>o</sup> 646, f<sup>o</sup> 122<sup>r</sup>). Pas de mention de Jean XXII.

4<sup>o</sup> Deux manuscrits londoniens (Harley 2253, de 1314-1320, et Harley 1260, de 1370), signalés le premier par M. Maurice Frost, le second par le P. Dreves. Le second débute par *O anima...* Les deux omettent *meae* après *in hora mortis*, en quoi ils s'accordent avec le manuscrit français cité d'abord.

5<sup>o</sup> La traduction allemande trouvée par le D<sup>r</sup> Kehrein dans le manuscrit 155 de l'abbaye d'Engelberg (Suisse) et celle du manuscrit 494, f<sup>o</sup> 12, du manuscrit de Trèves.

6<sup>o</sup> Un missel de Cluny de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle (Paris, B. N., ms. lat. 874, f<sup>o</sup> 187<sup>r</sup>). Ce texte a donc à peu près le même âge que l'inscription de Séville.

Dans ce missel du xiv<sup>e</sup> siècle il y a ceci d'intéressant à noter que l'*A. C.* est récitée à la messe par le prêtre avec les autres prières préparatoires à la sainte Communion. Cette observation s'applique aux autres missels français à citer ci-dessous. — Mes recherches dans les missels manuscrits de

du xv<sup>e</sup> siècle (1). Cependant le P. Dreves a trouvé le verset : *intra quinque vulnera tua ...* dans un ms. de la Chartreuse d'Erfurt (xv<sup>e</sup> s.).

Il est donc bien établi, par des témoignages de divers pays cités en note, que l'omission du verset *Intra tua vulnera absconde me* est normale au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècles. Pour être complet, il convient d'ajouter que cette omission s'accompagne dans les mêmes manuscrits du verset *Et pone me iuxta Te*, qui est remplacé dans le texte indulgencié par celui-ci : *Et iube me venire ad Te*. Il est possible que prenant trop à la lettre ce premier verset, on ait trouvé la demande trop

France ont été singulièrement facilitées par le bel ouvrage de M. l'abbé V. LEROQUAIS : *Les Sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Sur le manuscrit 874, voir le tome II, p. 351.

L'infatigable travailleur qu'est M. l'abbé V. Leroquais a fait paraître un ouvrage semblable sur les *Bréviaires manuscrits* des bibliothèques publiques de France, et s'occupe actuellement du dépouillement des *Pontificaux manuscrits* des mêmes bibliothèques.

Beaucoup de livres d'heures, mais non les plus anciens, recommandent la récitation de l'*A. C.* à l'élévation de la messe.

(1) Pour le xv<sup>e</sup> siècle, j'ai trouvé trois missels français dans lesquels manque le verset : *Intra tua vulnera absconde me*, sans rencontrer une exception à cette règle :

1<sup>o</sup> Un missel d'une abbaye normande impossible à déterminer. La majeure partie du missel a été écrite au xii<sup>e</sup> siècle. Une main du xv<sup>e</sup> siècle y a ajouté aux f<sup>os</sup> 187-190 des préfaces. Au f<sup>o</sup> 190 commence le Canon et au f<sup>o</sup> 193<sup>v</sup> après la prière « Domine non sum dignus... et sanabitur anima mea » vient le texte de l'*A. C.* avec omission du verset : « *intra tua vulnera absconde me* », de « *meae* » après « *mortis* », et de « *O* » avant « *bone Jesu* » (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 14446, f<sup>o</sup> 193<sup>v</sup>. LEROQUAIS, *o. c.*, t. I, 241).

2<sup>o</sup> Un missel de Béziers daté de 1441. Il porte « *munda me* » au lieu de « *lava me* » (It., nouvelles acquis. lat., ms. 1690, f<sup>o</sup> 232. LEROQUAIS, t. III, 100).

3<sup>o</sup> Un missel d'Angers de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Dans ce missel l'*A. C.* figure parmi les oraisons facultatives à réciter par le prêtre avant la Communion de la Messe. L'oraison : « *Perceptio Corporis et Sanguinis... sumere praesumo* » est suivie d'une autre et de cette rubrique : *Dic alias orationes quas volueris*. Après deux oraisons vient enfin le texte de l'*A. C.* où manque le verset : *Intra tua vulnera absconde me* (It., ms. lat. 868, f<sup>o</sup> 190. LEROQUAIS, t. III, 167).

4<sup>o</sup> Ce verset manque également dans une traduction italienne du xv<sup>e</sup> siècle contenue dans un manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Vérone, le n<sup>o</sup> 750, et publiée par le P. Dreves, s. I. (Le P. Dreves, s. I., avait cité l'édition faite en 1511 par Schöffler à Mayence. Son confrère, le P. H. Thurston, découvrit l'*Ortulus animae*, imprimé en 1500 à Strasbourg, chez Grüninger. L'*A. C.* s'y lit dans la forme qui fut adoptée par saint Ignace, au f<sup>o</sup> CLXIX b.

prétentieuse; mais la correction *Et iube me venire ad Te*, si elle en est une, ne forme-t-elle pas une tautologie avec le verset précédent : *In hora mortis meae voca me?* ou le simple appel ne suffit-il pas, et faut-il un ordre formel? Cette seconde alternative paraît peu probable.

Il ne saurait être question d'attribuer à saint Ignace ce texte allongé et remanié de l'*A. C.*, car il fut imprimé à Strasbourg dans l'*Ortulus animae* en 1500, quand saint Ignace n'avait que cinq ans.

Ce même texte était-il en usage en Espagne au début du seizième siècle? C'est une question à laquelle les recherches faites jusqu'ici dans les livres de prières espagnols ne permettent pas de répondre, car elles ont porté sur les manuscrits les plus anciens, dans le but de montrer que l'*A. C.* est antérieur au fondateur de la Compagnie. Cependant le problème offre de l'intérêt au point de vue de l'histoire de saint Ignace. A-t-il trouvé son texte de l'*A. C.* dans les livres d'heures d'Espagne, ou en a-t-il fait la connaissance dans l'*Ortulus animae* lorsqu'il étudiait à l'université de Paris? Il est vrai que son livre des *Exercices* a été rédigé en Espagne avant son départ pour la France, mais comme il n'y donne pas le texte de l'*A. C.*, il aurait pu dans la suite adopter une autre recension sans toucher en rien au texte des *Exercices*. Cette hypothèse ne doit pas être écartée *a priori*. En effet, saint Ignace n'était pas l'homme d'un nationalisme étroit. S'il avait trouvé à l'étranger une formule de l'*A. C.* qui lui paraissait plus heureuse que celle de son pays, il l'aurait sûrement adoptée. C'est ainsi que, malgré l'éclat que jetaient alors les universités de son pays, il n'hésita pas à accorder la préférence à la méthode suivie à l'université de Paris, au point qu'il s'en est inspiré en organisant l'enseignement dans son Ordre. Aussi le célèbre Père Jérôme Nadal, s. r., dans ses scolies sur les Constitutions de saint Ignace, rédigées deux ans après sa mort, a-t-il pu écrire que la méthode d'enseignement de la Compagnie était celle de l'université de Paris.

Mais la question posée ne doit pas être traitée *a priori*, et la solution doit être demandée aux textes de l'*A. C.*, qui avaient cours en Espagne pendant la première moitié du seizième siècle. C'est aux compatriotes de saint Ignace qu'il appartient d'entreprendre les recherches nécessaires pour résoudre un problème qui intéresse l'histoire de l'*A. C.* dans leur propre pays.

A cette occasion, relevons aussi le fait que l'histoire de l'*A. C.* en Italie est encore trop peu connue. Peu de textes italiens ont été versés au débat. Avis aux chercheurs d'Italie. Saint Ignace aurait-il

adopté comme forme définitive de l'*A. C.* un texte déjà répandu en Italie ?

Nous avons déjà eu l'occasion de citer deux traductions allemandes de l'*A. C.*, l'une du début du XIV<sup>e</sup> siècle, conservée à Trèves (1) (ms. 494), l'autre du même siècle appartenant à l'abbaye d'Engelberg, en Suisse. Nous ne pouvons passer sous silence la double mention du premier verset de l'*A. C.*, faite par la mystique Marguerite Ebner († 1351), religieuse du couvent de Medingen, près de Dillingen en Souabe. En décrivant dans son journal spirituel ses pratiques de dévotion au temps de Noël en 1344, elle mentionne deux fois entre autres prières l'*Anima Christi sanctifica me* (2).

Ces trois témoins de l'*A. C.* appartenant à des régions assez distantes portent à croire que dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, l'*A. C.* était déjà bien connue dans les pays de langue allemande.

Jusqu'ici nous avons accordé notre attention aux deux versions principales de l'*A. C.* Il en est d'autres dont il nous faut dire un mot.

Le P. Vincent Baesten, qui a trouvé à la bibliothèque de Bruxelles un bon nombre d'anciens livres d'heures contenant l'*A. C.*, l'y trouva aussi sous une forme plus développée dans le ms. lat. 3064. C'est un livre d'heures écrit en 1512 par Cécile Hermans du couvent des Augustines du Mont-Thabor près de Malines. L'*A. C.* s'y trouve au f<sup>o</sup> 122<sup>v</sup> dans cette forme-ci :

- O beatissima anima Christi...
- O nobilissimum corpus Christi...
- O pretiose liquor Sanguinis Christi...
- O purissima aqua lateris Christi...

Outre les épithètes ajoutées, il y a aussi de nouvelles invocations. Citons celles-ci :

- O benedicta sepultura Christi, accipe me in te.
- O gloriosa resurrectio D. N. J. C., beatifica me.

Dans la *Journée dominicaine* à l'usage du Tiers-Ordre de la pénitence de Saint Dominique (Paris, 1865, p. 308), l'*A. C.* a des énoncés analogues :

(1) Je dois signaler le fait que dans ce manuscrit le nom du Christ a été partout remplacé par celui de Dieu.

(2) Le passage de ses *Offenbarungen* est cité par le D<sup>r</sup> Kehrein dans son article sur l'*A. C.*

Anima Christi sanctissima, sanctifica me.

Corpus Christi sacratissimum, salva me.

Sanguis Christi pretiosissime, inebria me.

Aqua lateris Christi purissima, lava me, etc.

On doit reconnaître que cette forme est plus belle que celle qui est attestée par le plus grand nombre des manuscrits. Mais c'est là un très sérieux motif de douter de son ancienneté. En effet, qui donc aurait trouvé à redire à ces jolies épithètes au point de les supprimer toutes? Force nous est donc d'admettre que le texte primitif est bien celui qui est attesté par les mss. du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècles.

J'ai déjà signalé des variantes qui se rencontrent plus rarement. En voici encore deux. Dans un manuscrit italien, le P. Dreves, s. 1., a trouvé l'invocation : *Amor Christi purifica me*. Au *British Museum* (ms. add. 37, 787), après l'invocation : *Passio Christi conforta me*, le P. Thurston a trouvé celle-ci : *Mors Christi vivifica me*.

### III. — LA QUESTION DE L'ORIGINE : AUTEUR, DATE, PAYS.

Reste la question de l'auteur de l'*A. C.* On a voulu l'attribuer à saint Thomas d'Aquin. Le P. Baesten objecte avec raison que dans les *Horae B. M. Virginis ad usum FF. Praedicatorum* (Paris, Simon Vostre, 1508) parmi des prières diverses, là où plusieurs autres livres du même éditeur insèrent l'*A. C.*, ce bréviaire dominicain l'omet. Il n'y avait donc pas alors de tradition attribuant la prière à l'Ange de l'École.

Beaucoup de ms. du xv<sup>e</sup> siècle attribuent la paternité de l'*A. C.* au pape Jean XXII qui l'aurait enrichi de grosses indulgences sur lesquelles les manuscrits ne s'accordent point. Ils varient, dit le P. Thurston, de 300 jours à 1.000 ans. Ferraris, dans sa *Prompta bibliotheca*, va jusque 10.000 ans. Mais il convient d'ajouter que Ferraris regarde comme douteuse cette indulgence, dont on ne cite aucun document authentique (1). On a attribué à Jean XXII tant

(1) Sub verbo : Indulgentia, art. VI, n. 12. Le doute au sujet des 10.000 ans est énoncé par les mots : « Vide tamen Minderer, l. c. ». Ferraris donne un texte de l'*A. C.* différent du texte indulgencié sous Pie IX. On y trouve l'invocation : *Sudor Christi, vivifica me*. Les invocations : *Iube me venire ad Te — Et pone me iuxta Te*, qui appartiennent à des recensions différentes, ainsi qu'il a été dit, sont réunies ici, et c'est la plus récente qui précède! Le dernier membre de la prière est formulé ainsi : *ut cum sanctis angelis tuis laudem Te in saecula saeculorum*. Amen; alors que le texte

d'autres indulgences apocryphes, que son nom aurait dû inspirer plutôt la défiance. On est allé jusqu'à le regarder comme l'auteur de l'*A. C.* et le P. Dreves, s. I. s'est laissé fasciner par le grand nombre de mss. qui lui attribuent la paternité de l'*A. C.*

Mais il importe de noter que si le manuscrit Harley 1260, que l'on date de 1370, mentionne l'indulgence, il n'attribue pas l'*A. C.* à Jean XXII. De même le cod. Vatic. Palat. 537 dit bien que la prière fut publiée par Jean XXII à Avignon en 1330, mais sans affirmer qu'elle est son œuvre.

Ce qui est plus frappant, c'est que le manuscrit anglais - le plus ancien, Harley 2253 (1314-1320) mentionne 3.000 jours d'indulgence sans autre précision. Le ms. de Bruges (n<sup>o</sup> 321) ne mentionne ni indulgence, ni auteur. Il n'y a pas non plus de mention d'auteur dans le ms. de saint Victor de Paris, daté de 1399, ni dans le ms. d'Engelberg (Suisse), du xiv<sup>e</sup> siècle, ni dans celui de Trèves (début du xiv<sup>e</sup> siècle). Je dois toutefois ajouter que, dans ce dernier ms., après la mention de 3.000 jours d'indulgence pour péchés mortels, environ deux tiers de la ligne ont été grattés. Dans ce ms., l'*A. C.* est précédée d'une autre prière qui est dite enrichie de 6.000 jours d'indulgence, sans indication de nom. D'après beaucoup de mss., Jean XXII aurait accordé à l'*A. C.* une indulgence pour les péchés mortels et une autre pour les péchés véniels.

Cette absence du nom d'auteur dans les mss. les plus anciens me paraît significative. N'est-ce pas la preuve que l'attribution de l'*A. C.* au pape Jean XXII est une invention postérieure?

La revue *Laudate* signale un ms. de la *Biblioteca nacional* de Madrid (n<sup>o</sup> 6, 539) du xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle, d'après lequel au f<sup>o</sup> 7, l'*A. C.* aurait été indulgenciée par le pape Étienne V. N'est-ce pas le cas de dire : *Testis unus, testis nullus?*

Quant au B. Bernardin de Feltre, O. F. M. (1439-1494), qui recommandait la récitation de la prière *A. C.* à ses frères après la célébration de la messe, quoiqu'il soit antérieur à saint Ignace, il est né trop tard pour pouvoir être l'auteur de sa prière favorite (1).

indulgencié porte simplement *ut cum sanctis tuis*.... Nous devons toutefois reconnaître que les plus anciens manuscrits cités ont la leçon *cum angelis tuis*. Mais la correction : *ut cum sanctis tuis*, qui comprend aussi les anges, me paraît heureuse.

(1) Dans sa biographie par E. FLORNOY (Collection : *Les Saints*, Paris, Lecoffre, 1897), on lit à la p. 190 : « La prière *A. C.* est très certainement de Bernardin, qui invitait ses frères à la réciter après la célébration de la messe ».

Si l'auteur de l'*A. C.* demeure inconnu, nous ne pouvons non plus en déterminer le pays d'origine dans l'état présent de nos connaissances. Si nous avons pu citer plusieurs anciens missels de France contenant l'*A. C.*, les missels des pays voisins sont jusqu'ici demeurés dans l'oubli. Une chose est certaine, c'est que les manuscrits les plus anciens actuellement connus sont 1<sup>o</sup> la traduction allemande conservée dans le ms. 494 de Trèves (lequel est du début du xiv<sup>e</sup> siècle, au jugement du D<sup>r</sup> Keuffer, auteur du catalogue des mss. de Trèves) et 2<sup>o</sup> le ms. londonien (Harley 2253) écrit entre 1314 et 1320. Ce dernier ms. est un recueil de prose et de vers, écrit en latin, en anglo-français et en anglais. Le texte de l'*A. C.* y est donné en latin. C'est exactement le texte de saint Ignace moins le verset « intra tua vulnera absconde me » et le verset « et pone me iuxta Te » qui fut plus tard changé en celui-ci : « et iube me venire ad Te ». On y lit aussi : « in hora mortis » sans « meae » ; « ut cum angelis tuis » au lieu de « ut cum sanctis tuis ».

Je crois faire plaisir à plus d'un lecteur en reproduisant l'*A. C.* dans la plus ancienne traduction française connue. Elle doit dater au moins des années 1350-1380, et se lit dans un livre d'heures en lettres gothiques écrit dans le midi de la France, et intitulé *Horae B. M. Virginis*. Il appartient à la bibliothèque de l'évêché de Southwark à Londres. Le texte en fut d'abord publié par le R. P. Dom Louis Gougaud, o. s. b., dans l'article déjà cité.

Ame de ihesu crist sauus moy.

Corps de ihesu crist sanctifie moy.

Sang de ihesu crist enyure moy.

Yaue qui issi du coste dieu laue moy.

Passion de ihesu crist conforte moy.

Et bon ihesu essauce moy.

Et ne me seuffre pas estir sepaire toy.

A leure de la mort appelle moy.

Et me mest de coste toy.

Si que auec les anges ie te loe

En siecle des siecles. Amen.